

Initiative des Alpes – La Suisse dit oui à une politique écologique

Une impulsion pour la Convention alpine?



ISSN 1016-9954

Commission
Internationale
pour la
Protection
des Alpes

Internationale
Alpenschutz-
Kommission

Commission
Internazionale
per la
Protezione
delle Alpi

Mednarodna
komisija za
varstvo Alp

Heiligkreuz 52
FL-9490 Vaduz
Telefon 075 / 233 11 6
Telefax 075 / 233 11 7

No 34
Juin 1994

Edition
française

Allemagne
Autriche
France
Italie
Liechtenstein
Slovénie
Suisse



(Source: Nebelspalter No. 44/1989)

Le Conseil fédéral, la majorité du Parlement et la plupart des gouvernements cantonaux de la Suisse ont combattu l'initiative des Alpes en affirmant qu'elle était inutile, voire dangereuse et anti-européenne. La majorité populaire (52%) et une nette majorité des cantons en ont décidé autrement le 20 février. L'institut Vox a effectué des enquêtes représentatives sur ce vote et a présenté son analyse au début mai: le peuple a fait son choix sur la base de motifs de politique écologique, avec comme idée directrice, la nécessité d'une protection particulière des Alpes contre le transit. La pénible apparition de M. Ogi, ministre des transports, quelques jours avant la votation dans l'émission télévisée «Arena» ne fut pas déterminante pour le résultat et seule une participation de presque 100% de la Romandie aurait permis de faire basculer le résultat. Le nouvel article constitutionnel n'exige pas seulement le transfert du trafic de marchandises à travers les Alpes de la route au rail d'ici dix ans; il empêche également la construction de nouvelles voies de transit, le contournement des localités étant expressément exclu de cette disposition.

En regardant les résultats, on constate de nouveau un fossé entre la Romandie et la Suisse allemande (et le Tessin). L'étude des résultats des cantons alpins est encore plus intéressante: seuls trois cantons alpins (le Valais, Vaud et Fribourg) ont refusé l'initiative des Alpes; Uri et le Tessin, les cantons de transit, sont à la tête de ceux qui ont approuvé. Et malgré le non massif enregistré en Romandie, la proportion de oui dans les cantons alpins dépassait 51%!

Tout n'est pas transit

La lutte politique pour l'interprétation du nouvel article constitutionnel a entre-temps commencé. Le projet de «Loi fédérale sur le trafic de transit routier dans les régions alpines» récemment présenté se rapporte à l'alinéa 3 du nouvel article et doit préciser les critères valables pour décréter l'interdiction de construire des tronçons routiers. Faut-il dénommer routes de transit uniquement les routes sur lesquelles passent plus de 1'500 véhicules par jour et plus de 10% de trafic de transit, comme cela se discute actuellement? La définition du trafic de transit au sens du nouvel article constitutionnel semble un problème nettement plus important: s'agit-il seulement du trafic entre deux frontières, ou plus généralement du trafic qui doit surmonter un important obstacle géographique (les Alpes)? Les voisins du nord et du sud peinent à comprendre l'existence d'une différence entre une cargaison qui va de Bâle à Chiasso et une autre cargaison de Lindau à Côme. Les régions alpines doivent être protégées contre les atteintes du trafic de transit par ce nouvel article. Pour les hommes et la nature dans les Alpes, l'origine de la plaque minéralogique du camion qui passe en vrombissant n'a que peu d'importance.

L'initiative des Alpes au plan international

Comment évaluer le vote du peuple suisse sur le plan international? La Suisse poursuit-elle son isolement politique, comme le craignent certains politiciens au vu du vote négatif du 6 décembre relatif à l'EEE? L'argument suivant apporte une ré-

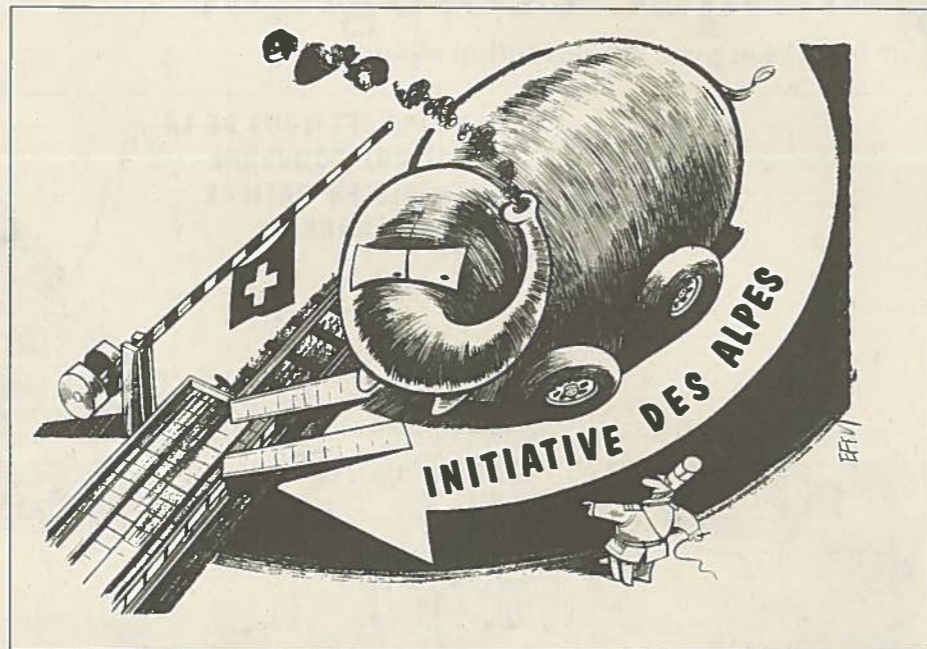
ponse négative: lors du refus de l'EEE, il n'existait pas d'alliés dans les pays voisins, tout au plus des sympathisants recrutés parmi les eurosceptiques. C'est le contraire pour l'initiative des Alpes; on trouve des alliés par exemple en Autriche, pays qui s'est âprement défendu lors des négociations d'entrée à l'UE à propos du contenu de l'accord de transit. Une initiative analogue aurait certainement des chances d'être acceptée en Autriche. Une initiative des Alpes pour le Vorarlberg a d'ailleurs été lancée entre-temps. Et à Bruxelles même, on enregistre des sympathisants, à l'exemple du ministre belge des transports De Rupo qui a désigné les Suisses comme «précurseurs d'un mouvement historique».

Les points faibles de la Convention alpine dans le domaine du transit

Le lobby alpin s'agrandit, même dans les centres de décision des capitales européennes et de la bureaucratie européenne à Bruxelles. Cela s'exprime dans les faits puisque l'UE est signataire de la Convention alpine. Un des thèmes centraux de la négociation des accords sectoriels (protocoles) en cours est celui des transports. Le projet d'accord actuel, rédigé sous la direction de la Suisse, est encore loin des contenus des accords de transit, de l'initiative des Alpes et même des propositions de la Convention cadre du 7 novembre 1991.

Dans une prise de position de mai 1993, la CIPRA désignait l'initiative des Alpes comme une «analyse anticipée des

points faibles du protocole des transports et de la politique européenne des années nonante».



Une nouvelle étude de l'école d'ingénieurs de Bâle le confirme: L'initiative des Alpes ménage l'environnement. (Source: Nebelspalter No. 2/1994)

AAGE V. JENSEN CHARITY FOUNDATION: un soutien pour la CIPRA

La AAGE V. JENSEN CHARITY FOUNDATION va soutenir la CIPRA en 1994 et 1995 en supportant les frais de notre bulletin d'informations (CIPRA-Info). Comme annoncé dans notre dernier numéro, nous aimerions brièvement présenter la fondation à nos lecteurs en la remerciant très cordialement de son soutien.

La AAGE V. JENSEN CHARITY FOUNDATION a été fondée en 1980 par l'entrepreneur de travaux publics danois Aage V. Jensen à Vaduz, au Liechtenstein. Il en fut également le premier Président. Aage V. Jensen a habité jusqu'à son décès en 1986 plus de vingt ans dans le canton du Valais en Suisse, au milieu des Alpes, dans la nature et les montagnes qu'il appréciait et qu'il aimait.

Les objectifs poursuivis par la fondation qu'il a créée sont entre autres le soutien à la protection de la nature et des espèces animales dans le monde entier.

Dans cette optique, la fondation s'est engagée dès sa création à soutenir financièrement et par ses conseils des projets de protection de l'environnement plus ou moins importants. La fondation a notamment acquis au Danemark et en Écosse des terrains précieux pour la protection de l'environnement, afin de les conserver dans leur état par des entretiens appropriés et pour revaloriser leur faune et leur flore. En facilitant et en soutenant financièrement le travail scientifique, ces terrains doivent devenir des exemples pratiques de démonstration d'un environnement sain pour de larges couches de la population, en particulier pour la jeunesse, afin d'encourager sa prise de conscience en faveur d'un environnement intact. En collaboration avec le gouvernement groenlandais, la fondation a largement soutenu la recherche sur la faune et la flore du Groenland; ses beautés mais aussi ses problèmes revêtaient une importance particulière pour le fondateur.

Le conseil de fondation a jugé que l'engagement de moyens pour conserver les caractéristiques naturelles des Alpes et pour encourager la prise de conscience correspondante dans la population s'accordait avec la volonté et l'esprit du fondateur. Il est convaincu que la Commission Internationale pour la Protection des Alpes (CIPRA) apporte dans ses activités une contribution exemplaire à la protection de l'arc alpin et cela pour un devoir de toute première urgence.

Vaduz, le 25 avril 1994
Le Conseil de Fondation

Contenu

Initiative des Alpes	1
Présentation Fondation Jensen	2
Communications de la CIPRA	3
Cartographie de biotopes dans les Alpes	4
Prix Binding 1993	5
Alp Action	7
Brèves	9
Résolutions UICN	11
Manifestations, bibliographie	12

La Aage V. Jensen Charity Foundation, Vaduz (FL), a permis, par son soutien, l'édition de ce CIPRA-Info.

Les transports, «LE» thème pour la population alpine

S'il existe un thème qui rallie la population des 5'800 communes alpines, il s'agit alors, à côté de l'assurance d'un avenir pour l'agriculture de montagne, de la solution des problèmes de transports existants. Il serait donc grand temps d'oser représenter courageusement les intérêts qui s'y rapportent. L'Autriche a présenté au début de l'année un contre-projet au protocole transports de la Convention alpine qui s'inspire des contenus de l'accord de transit et s'avère en général nettement plus contraignant. La Suisse, en particulier comme pays dirigeant dans ce domaine, devrait s'efforcer d'obtenir un soutien pour les propositions autrichiennes et l'insertion du contenu de l'initiative des Alpes dans la Convention alpine. Une politique des transports orientée vers les besoins de l'arc alpin paraît plus que jamais à portée de main. Elle rencontre la sympathie de plus en plus de monde, aussi à Bruxelles et même dans les rangs de certains ministres des transports.

La politique est loin de la base

L'accueil que rencontrera la Convention alpine auprès de la population dépendra fortement de la qualité des réglementations relatives au domaine des transports. L'initiative des Alpes a de nouveau montré qu'en montagne aussi le jugement des hommes est nettement différent de celui des politiciens élus ou des communautés d'intérêts des régions de montagne, comme le SAB (Groupe suisse pour les régions de montagne), dont le comité s'était clairement exprimé (à 80%) contre l'initiative des Alpes.

Les critiques à l'égard de la Convention alpine provenaient jusqu'alors surtout des gouvernements de certains cantons

alpins. On peut aussi imaginer dans ce cas que la volonté des citoyens pourrait s'exprimer différemment. Ce sont pourtant les politiciens qui devront prendre la décision pour la Suisse de participer ou non à la Convention alpine; pour l'instant et comme le veut la tradition helvétique, c'est l'attente. Il est toutefois grand temps d'informer de manière exhaustive la population et les communes des pays alpins des objectifs et du contenu de la Convention alpine.

Ulf Tödter

Art 36 quater de la Constitution fédérale (nouveau)

1. La Confédération protège la zone alpine contre les effets négatifs du trafic de transit. Elle limite les nuisances causées par le trafic de telle sorte que les êtres humains, les animaux et les plantes ainsi que leurs espaces vitaux n'en subissent pas de dommages.

2. Les marchandises transitant d'une frontière à l'autre à travers les Alpes sont transportées par le rail. Le Conseil fédéral fixe les mesures à prendre par voie d'ordonnance. Des dérogations à cette règle ne sont accordées que si elles sont indispensables; les conditions en sont spécifiées dans la loi.

3. La capacité des routes de transit dans les régions alpines ne doit pas être augmentée. Les routes de contournement destinées à désengorger les localités ne tombent pas sous le coup de cette disposition.

Disposition transitoire

Le trafic des marchandises qui transitent par notre pays doit avoir été transféré de la route au rail dans un délai de dix ans à compter de la date à laquelle l'article 36 quater, 2ème alinéa, a été accepté.

Communications de la CIPRA

Campagne d'informations pour la Convention alpine

La CIPRA mène une campagne d'informations relative à la Convention alpine au cours de l'année 1994 dans les sept pays alpins.

Sur la base d'un financement de l'UE, la CIPRA entreprend, en collaboration avec de nombreuses associations parmi ses membres et divers autres organismes de soutien publics ou privés, une action pour informer la population alpine des objectifs et du contenu de la Convention alpine. La Convention alpine reste en effet mal connue dans la population et chez les décideurs au niveau régional et local, en tant que modèle régional et transfrontalier pour une protection globale de l'espace vital et une exploitation durable dans le cadre de limites de charges définies. Le matériel d'information pour cette action est élaboré par une équipe de rédaction internationale.

Le projet CIPRA pour les grandes manifestations de sports d'hiver

Au début de l'année 1994, la CIPRA a confié à deux bureaux privés une étude relative à l'évaluation de la compatibilité pour l'environnement et le territoire des grandes manifestations sportives dans les Alpes. L'objectif de l'étude est d'établir une liste de contrôle pour l'évaluation de la compatibilité de ces manifestations, liste qui pourrait rendre de précieux services comme aide à la décision pour tous les concernés et cela, déjà lors de la préparation d'une candidature. La première phase du projet (recherche bibliographique) s'est entre-temps achevée. Le projet est accompagné par un groupe d'experts composé de représentants de la science, des associations sportives, des autorités, des associations alpines, des associations écologistes et de bureaux privés travaillant dans le domaine de l'environnement.

Le comité directeur de la CIPRA veut fixer ses priorités

Dans sa séance de printemps des 5 et 6 février 1994 à Schaan, le comité directeur de la CIPRA a décidé d'élaborer, jusqu'à l'assemblée des délégués d'octobre 1994 à Belluno, un programme fixant les actions prioritaires pour les prochaines années. Même si en principe la structure bénévole de la CIPRA sera maintenue, un accroissement du professionnalisme sera nécessaire dans certains domaines importants, afin de répondre par des actions internationales communes aux exigences accrues de la politique de protection des Alpes.



Le danger d'avalanches redevient actuel....

(Source: Nebelspalter No. 10/1994)

Cartographie de biotopes dans les Alpes – Quel destin pour les «non-biotopes?»

A l'occasion d'un symposium de l'ARGE-ALP relatif à la protection des espèces et des biotopes qui s'est tenu en mars 1990 à Garmisch-Partenkirchen, on a discuté et expérimenté pour la première fois dans la zone frontalière entre la Bavière et Salzbourg les exigences d'une cartographie transfrontalière des biotopes des Alpes.

Cette discussion s'est poursuivie lors du symposium «cartographie des biotopes dans les Alpes» des 4 et 5 mars 1994 à Salzbourg, organisé par l'Institut botanique de l'Université de Salzbourg (Dietrich Fűrknranz et Paul Heiselmayer) et le service de la protection de la nature du gouvernement de la province de Salzbourg (Hermann Hinterstoisser). Quelques 140 spécialistes de l'administration, de la science, de l'économie privée et des associations ont répondu à l'invitation, ce qui illustre bien l'intérêt croissant que rencontre cette problématique dans les Alpes.

Les expériences connues de cartographies des biotopes

Historiquement, les cartographies de biotopes ont vu le jour comme signal d'alarme contre l'évacuation totale de ces biotopes des surfaces cultivées de manière intensive dans les zones de plaines et de collines. L'inventaire des dernières surfaces encore proches de la nature s'est effectué en vue de leur protection. En observant les expériences effectuées, on remarque que ces cartographies ont souvent échoué en raison du manque d'implication des exploitants et des propriétaires. Les divers objectifs visés dans la protection des biotopes et des espèces font également problème pour le succès de cette cartographie. Alors que l'hypothèse classique de ségrégation pour la protection des biotopes et des espèces (délimitation de réserves naturelles) est judicieuse et nécessaire dans les sites naturels, il faut procéder différemment dans les sites cultivés, en choisissant une hypothèse d'intégration orientée vers les utilisateurs, comme le préconise Mario F. Broggi, l'ancien président de la CIPRA. La conservation de la diversité des biotopes et des espèces devient alors possible par une exploitation compatible pour l'environnement sur toute la surface de production. Cet élargissement des objectifs visés n'est pas atteint à ce jour. Par ailleurs, la question de la fonction des cartographies de biotopes n'a pas encore trouvé de solution; s'agit-il uniquement d'une base pour la délimitation de réserves natu-

relles (c'est l'image courante qu'en donne ses adversaires), d'une base pour les contrats de protection de la nature et pour l'entretien des sites dans les paysages cultivés ou doit-elle servir d'outil pour évaluer la qualité de notre environnement, respectivement les atteintes qui y sont portées?

Les Alpes, un seul grand biotope?

Que comprenons-nous par biotope? Ce terme nous a-t-il entraîné sur une fausse route? Faut-il entendre par là uniquement les dernières surfaces naturelles dans un paysage cultivé «nettoyé»? Cette hypothèse serait tout à fait valable, au vu de la grande menace qui pèse sur ces «oasis de nature», dans les surfaces favorables des Alpes cultivées intensément (fonds de vallées et hauts-plateaux); en effet, on ne les différencie presque plus des exemples situés en dehors des Alpes. Ou préfère-t-on, comme le dit de manière insistante Georg Grabherr de l'Université de Vienne, saisir l'ensemble des régions de montagne des Alpes comme un seul grand biotope? Cette manière de voir illustre l'appartenance des Alpes aux grands sites européens qui disposent encore d'une remarquable diversité de paysages naturels et cultivés.

De l'obstacle à l'auxiliaire accepté

Pour l'application des résultats d'un inventaire, il faut qu'il existe un mandat légal pour son exécution et que l'on tienne compte des besoins des utilisateurs. Si les inventaires restent un

«exercice» sans obligation menés par des établissements privés ou une offre spontanée des pouvoirs exécutifs, comme Helmut Hartl de l'Université de Klagenfurt pour la Carinthie le regrette, le danger est grand qu'ils finissent dans le cimetière des données au fond d'un tiroir. Avec cela, on peut tout au plus confirmer la disparition d'espèces et de biotopes avec une minutie de comptable.

Dans les milieux d'utilisateurs, la cartographie des biotopes conserve encore une image classique d'obstacle qui veut étrangler l'agriculture et l'économie forestière. On n'a pas encore pu déterminer globalement, en se basant sur les principes d'une exploitation durable et écologique des ressources, les intensités maximales d'exploitation tolérables ou les atteintes admissibles. Si de telles limites étaient acceptées et appliquées de manière conséquente partout en Europe, par exemple dans la question de la charge maximale en polluants des sols et des nappes phréatiques, la cartographie des biotopes, ainsi que la protection de la nature dans son ensemble, pourrait se voir attribuer un rôle tout différent et passer du statut d'obstacle à celui d'auxiliaire pour la conservation à long terme des ressources naturelles.

De la cartographie de biotopes à l'inventaire des valeurs naturelles

Broggi et ses collaborateurs étaient aussi d'avis que les conceptions actuelles en matière de cartographie de biotopes dans les Alpes sont trop restreintes.



(Source: Nebelspalter No. 19/1986)

Ils plaident en faveur d'un inventaire de valeurs naturelles qui prend en considération dès le début les besoins des utilisateurs et des exploitants. L'élaboration des inventaires doit s'appuyer sur différents niveaux de l'espace, passant graduellement d'enquêtes sur des grandes surfaces vers des travaux sur des petites surfaces (paysages cultivés régionaux, types de paysages cultivés, éléments des paysages cultivés). La cartographie classique de biotopes forme le niveau inférieur de cette procédure qui va de haut en bas et doit s'aligner, dans ses exigences et son ampleur, sur les valeurs naturelles en présence. Les questions qui se rapportent à l'ensemble de l'espace, comme la méthodologie, les conceptions de protection, la représentation et la rareté des types de biotopes, de paysages naturels et cultivés exigent cependant une vision globale des Alpes et une procédure coordonnée par-dessus les frontières régionales et étatiques.

Pour des raisons de sécurité juridique déjà, il importe de définir de manière claire et contraignante l'objectif et la mission des inventaires. Leurs résultats doivent d'une part servir de base de négociation pour les autorités dans le domaine de l'exploitation des ressources naturelles, d'autre part, mettre à disposition des propriétaires fonciers les informations nécessaires pour leur permettre d'intégrer autant que faire se peut dans leurs activités les objectifs de protection de la nature et du paysage. Ces deux niveaux apparaissent nécessaires. Il semble par ailleurs judicieux, notamment pour en améliorer l'acceptation, que les communes soient intégrées dans la distribution des mandats de cartographies et qu'elles puissent ainsi collaborer, comme les propriétaires fonciers, sur la base de principes globalement acceptés.

L'exemple du Tyrol – pas de subventions sans inventaire

Le Tyrol nous présente une initiative intéressante pour l'avenir; les autorités forestières ont lié la distribution de subventions pour l'assainissement de forêts protectrices à la réalisation d'une cartographie des biotopes forestiers. A ce jour, on dénombre 86 projets couvrant 43'000 ha cartographiés. Parmi ceux-ci, 3'400 ha ont été classés dans la catégorie particulièrement dignes de protection. Cette initiative tyrolienne tente de suivre le principe de précaution qui prévoit de ne pas investir les moyens d'encouragement publics pour des interventions nuisibles à l'environnement. Il reste à espérer que cet exemple fera des émules dans d'autres régions et d'autres ministères. Ulf Tödter



Cycle de la vie et de la mort – jeunes épicéas sur un tronc en décomposition dans la forêt vierge de Boubin-Prales (Tchèque). (Photo: M.F. Broggi, 1989)

Pas de musées, mais la liberté pour la nature

Le prix Binding pour la protection de la nature et de l'environnement attribué à Hans Bibelriether, Directeur du parc national de la forêt bavaroise

La conservation, dans les paysages humanisés, de surfaces exploitées de manière extensive, riches en espèces et en structures et d'une esthétique attrayante, constitue un pilier des efforts actuels dans la protection de la nature et du paysage. La conservation de cette diversité anthropogène a son prix pour la société. Bibelriether réclame une démarche intellectuelle élargie, dans laquelle le besoin croissant de nature originelle et sauvage puisse s'exprimer. Il reste suffisamment d'espaces pour cela selon Bibelriether, même dans cette Europe centrale densément peuplée. La conservation de la nature, pour elle-même, sans «soins», commence à s'imposer comme objectif de protection de la nature au même titre que la protection des espèces et des biotopes. Dans l'arc alpin, comme dans d'autres sites montagneux européens, il importe de savoir à quels endroits nous pouvons et nous voulons conserver certains niveaux d'exploitation et de colonisation par des actions permanentes et où nous pouvons sans risques déraisonnables redonner plus d'espace à la nature pour sa libre évolution. La création d'espaces sauvages secondaires comme dans le Val Grande en Lombardie, n'est pas une catastrophe écologique une fois

que l'homme a orienté ses objectifs en conséquence. L'article qui suit est une version légèrement résumée de l'exposé que Hans Bibelriether, lauréat du prix Binding, a tenu lors de la remise de ce prix en novembre 1993 à Vaduz. Il doit fournir quelques idées pour un choix différencié cas par cas entre «faire et/ou laisser faire».

La nature en conserve?

Dans la nécrologie du grand mécène récemment disparu Alfred Töpfer, qui fut le moteur du mouvement allemand en faveur des parcs naturels, on pouvait



Le lauréat Hans Bibelriether. (Photo: K. Schädler, 1993)

lire qu'il avait dès sa jeunesse aimé la Lüneburger Heide, mais détesté les bouleaux. Si on ne les combat pas, selon son explication, ils transformeront rapidement avec leurs semences légères d'espèces pionnières ce paysage de landes en un fourré monotone de bouleaux.

Ce point de vue montre de manière exemplaire les motifs qui forgent actuellement en majeure partie l'objectif et le contenu de la protection des surfaces naturelles en Allemagne, voire dans presque toute l'Europe: la conservation d'images de paysages d'une esthétique attrayante, le maintien de certaines répartitions entre la forêt et les champs, de certaines structures de paysages avec leur répartition d'espèces dans un certain état. Et cet objectif était et reste toujours valable pour une majorité de réserves naturelles. Les opposants à la protection de la nature ont beau jeu d'utiliser cet argument pour reprocher à la protection de la nature de vouloir figer les paysages sous une cloche à fromage, reproche pas tout à fait injustifié, il faut bien l'avouer.

Besoin fondamental d'harmonie

L'évaluation esthétique d'un paysage s'appuie sur des images et des souvenirs transmis et stockés dans notre mémoire. Le désir de le conserver reflète un besoin fondamental d'harmonie, de concordance avec le milieu, une identification avec le paysage dans lequel on a grandi. De tels paysages sont en Europe centrale surtout des paysages agraires ou ils l'étaient pour le moins, jusqu'à leur destruction au cours des dernières décennies sur de grandes étendues. Leur protection ne correspond pas à la protection de la nature au sens propre du terme; il s'agit de protection de «nature» comme nous nous la représentons, comme nous pensons qu'elle devrait être et rester, mais pas telle qu'elle est réellement.

Mes sentiments personnels me font comprendre combien il est facile de céder à de telles pensées. Dans les forêts du parc national, je ressens la grandeur, la fascination qu'exerce la nature sauvage, mais pas un sentiment de sécurité et de chez moi. Cela je le ressens lorsque je m'arrête sur une colline en Franconie occidentale et que je regarde l'étendue du pays dans lequel j'ai grandi. Il m'est donc facile de comprendre que beaucoup de personnes aussi parmi les défenseurs de la nature, qui sont particulièrement liées à la nature, qui ont encore des racines dans ces régions rurales ou en sont originaires, désirent, poussés par ce qu'ils ressentent, en priorité protéger des paysages cultivés.

Des milliards pour la conservation des paysages cultivés?

La politique agricole actuelle exploite par ailleurs de manière conséquente ces sentiments, sciemment ou non, nous ne nous prononcerons pas là-dessus. Elle subventionne à tort et à travers les paysans à coups de milliards et plus ou moins pour une seule raison: ils conservent et entretiennent le paysage cultivé, pour autant que l'on puisse encore appeler ainsi notre espace rural.

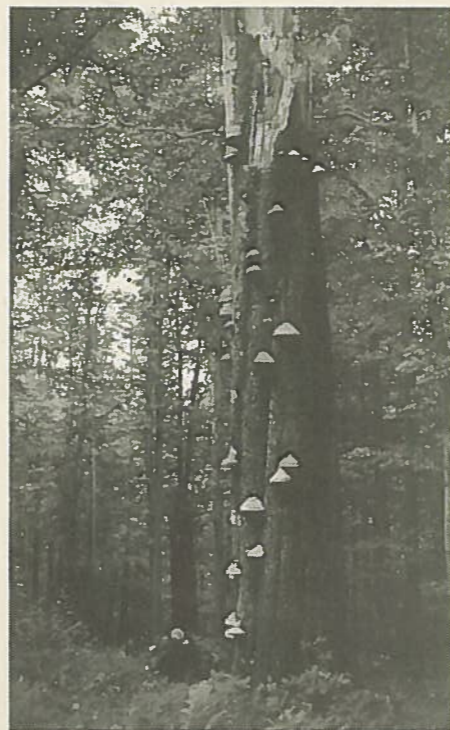
La phrase formulée par Horst Stern il y a vingt ans dans son film sur les Alpes («D'abord, c'est la vache qui s'en va, puis le touriste; qui va-t-on encore pouvoir traire?») doit par analogie servir d'alibi à l'activisme souvent coûteux de ceux qui entretiennent le paysage. Car, selon leurs arguments, un paysage se transforme en désert, en steppe, redevient sauvage, voir se dégrade et n'est plus digne de vivre et d'être aimé; il n'est alors aussi plus adapté pour la récréation et donc pour le tourisme. A partir de là, on argumente au plan économique et il faut à tout prix le conserver.

Je crains à la longue que la somme payée sans contestation par la société aux paysans pour cette fonction relève d'un mauvais calcul. Personne ne conteste que l'agriculture exerce une charge sur les sols mais aussi sur la nappe phréatique. L'ammoniac issu de l'élevage bovin contribue à l'effet de serre, les oxydes d'azote à la formation d'ozone et sous forme de solutions aqueuses au surengraisement et donc à la destruction des stations naturellement pauvres de notre paysage, comme les marais et les landes.

Il est indiscutable que le paysan n'encourage plus depuis longtemps la conservation de la diversité de la flore et de la faune dans l'espace rural. Au contraire, 68% de toutes les espèces de plantes qui apparaissent dans la liste rouge en Allemagne y sont justement à cause de l'agriculture. Et on oublie presque que les lièvres, les perdrix grises ou les cailles des blés et toute une série d'autres espèces animales ont depuis longtemps disparus de nos paysages cultivés.

Le lien émotionnel envers notre paysage cultivé s'amenuise

Que va-t-il se passer lorsque la population aura une plus grande conscience de tout cela? Aujourd'hui, un grand nombre d'habitants des villes et des agglomérations ont encore un lien direct avec la campagne. Mais les jeunes qui y grandissent maintenant et qui compose la prochaine génération (cela représente plus du 80%), auront déjà perdu



La forêt vierge de Stuzica au nord-est de la Slovaquie. (Photo: M.F. Broggi, 1990)

ce lien. On peut sérieusement douter qu'ils développent encore un lien émotionnel aussi fort envers ce paysage cultivé que celui de la génération de leurs parents.

L'inévitable contrainte qui pousse l'Etat à réaliser des économies massives peut renforcer le risque que disparaisse très rapidement la disponibilité à subventionner à coups de milliards un groupe professionnel qui, par ses activités, crée d'importantes atteintes à la nature. Je crains très réellement que dans un futur proche, une majorité de citoyens considère comme hors de prix le «dogme» de la «conservation absolument nécessaire du paysage cultivé», voire même ne le liquide carrément comme une idéologie démodée!

Le besoin de nature originelle s'accroît

D'autre part, l'intérêt, voire le besoin de nature originelle, continue de croître. Les parcs nationaux, dans lesquels les écosystèmes et les biocénoses sont laissés à leur évolution naturelle et redeviennent ainsi des zones sauvages, reçoivent chaque année plusieurs millions de visiteurs. Les anciens paysages cultivés dans lesquels on a abandonné l'agriculture et où la succession naturelle a pu se réinstaller vont couvrir des surfaces toujours plus grandes et devenir plus attractifs. On rencontre aujourd'hui déjà de tels paysages abandonnés à la limite orientale de l'Allemagne. Leur richesse et la diversité des

Transports dans les Alpes – pas seulement le transit

Congrès annuel de la CIPRA

Belluno, Teatro Comunale, 6-8 octobre 1994

Organisation CIPRA-Italie

Sous le patronage de la Commune de Belluno,
de la Province de Belluno et de la Région Vénétie



Commission Internationale
pour la Protection des Alpes

Comité italien
CIPRA-Italie

Via Pastrengo 20

I-10128 Turin

Tel.: (39) 011/5622789

Fax: (39) 011/534120

schutzgebiet im Garten» (La réserve naturelle au jardin), lorsqu'il laisse sciemment une mare de jardin artificiellement retourner à l'état sauvage. Hausmann présente brièvement et de manière exemplaire ce qu'est réellement la protection de la nature et la joie que les hommes qui développent cette compréhension peuvent ressentir avec une nature originelle. A côté des intérêts bien justifiés de la protection des espèces et des biotopes, un nouvel objectif vient se placer au même rang: tolérer pour la nature des petits espaces de vie sauvage dans le jardin et laisser se recréer de nouveaux grands espaces dans les parcs nationaux ou les réserves naturelles, même si dans l'étroite Europe beaucoup de réserves naturelles ne peuvent plus offrir un espace vital suffisant à certaines grandes espèces animales ou qu'à cause de l'extinction par exemple du loup, les cerfs et les chevreuils doivent subir une régulation.

Les animaux et les plantes sont des créatures, pas seulement des accessoires

Dans un parc national composé de forêts, comme le parc national de la forêt bavaroise, cela signifie simplement qu'il faut laisser croître la forêt et rien d'autre. C'est grâce à une prise de conscience du respect devant la création qu'une telle liberté est pour la première fois possible sur une grande étendue

de la nature et de l'environnement, une des plus importantes distinctions privées dans le secteur de l'environnement en Europe, doit aider, selon la volonté de ses fondateurs Sophie (†) et Karl Binding, à encourager la protection de la nature et de l'environnement pour qu'elle devienne une tâche permanente. Le prix récompense depuis 1986 des personnalités qui s'engagent fortement et de manière exemplaire en faveur de ces objectifs.

Le conseil d'administration et le conseil de fondation ont choisi en 1993 de remettre le prix, doté de 50'000 SFr., au Dr Hans Bibeltier qui est depuis 24 ans le Directeur du parc national de la forêt bavaroise. Ceci doit récompenser son extraordinaire engagement personnel pour la création et la conservation de la plus grande surface forestière d'un seul tenant d'Europe occidentale, centrale et méridionale. D'autres prix de reconnaissance, d'un montant de 10'000 SFr. chacun, ont récompensé Anton Türtscher, chef durant de longues années du département de l'agriculture et de l'environnement du gouvernement provincial de Vorarlberg, le groupe suisse de protection de la nature du Val Müstair et les naturalistes liechtensteinois Barbara et Hans-Jörg Rheinberger.

des domaines très divers: protection ou réintroduction d'espèces menacées de faune ou de flore, protection, réaménagement naturel ou reconstitution de biotopes sensibles tels que marais, prairies maigres, forêts, cours d'eau et zones alluviales, revitalisation d'exploitations agricoles traditionnelles de montagne, sauvegarde de paysages menacés, promotion appliquée des énergies douces renouvelables, etc.

Dans les Alpes françaises, un partenariat à long terme avec la banque Safra Republic Holdings et l'Agence pour l'étude et la gestion de l'environnement (APEGE) a déjà permis, entre 1991 et 1993, la réintroduction en Haute Savoie de 5 jeunes gypaètes barbus nés en captivité. La réintroduction de 2 jeunes gypaètes supplémentaires est d'ores et déjà prévue pour juin prochain.

En 1991, le Fonds Alp Action a contribué à la restauration de l'antique tour de Beauvivier, qui domine la magnifique réserve naturelle du Bout-du-Lac, à l'extrémité du lac d'Annecy. A terme, l'objectif est à la fois de sauver de la ruine une construction intéressante du point de vue historique et culturel tout en l'aménageant en observatoire de la nature pour les visiteurs toujours plus nombreux de la réserve.

Un millier de pins cembro ont été replantés en 1991 avec le soutien de Milka - Kraft Jacobs Suchard en bordure d'une piste de ski créée pour les

Nous étudierons en particulier les dispositions prévues ou déjà adoptées par les Communes, les Communautés de Montagne, les Provinces et les régions afin de mieux cerner les problèmes dus aux transports. Dans ce congrès nous souhaitons également évaluer dans quelle mesure le trafic de transit a une incidence sur l'organisation et la planification régionale des transports.

Ce congrès se propose de communiquer les connaissances acquises grâce aux expériences concrètes et aux études scientifiques ainsi que d'analyser les causes qui freinent la mise en oeuvre de mesures décisives. Il se propose également d'être une vitrine des idées et des solutions novatrices ainsi que de promouvoir l'application des expériences positives à d'autres situations. Une exposition sera organisée dans ce sens où seront présentées des études, des plans et des projets proposés ou réalisés dans différentes localités du territoire alpin.

CIPRA (Commission Internationale pour la Protection des Alpes)

La CIPRA, fondée en 1952, est une association internationale non gouvernementale formée par des associations et des organisations du territoire alpin. Elle compte actuellement 80 organisations adhérentes et un total de plus de 4 millions de membres. Le siège de la CIPRA-International est situé à Vaduz - Principauté de Liechtenstein, alors que l'organisation territoriale est confiée à sept comités nationaux, un pour chaque pays alpin. L'objectif fondamental de la CIPRA est «la conservation et la sauvegarde des conditions de vie fondamentales, de l'efficacité du cycle naturel, de la beauté et de la variété du paysage ainsi que le riche patrimoine culturel

des Alpes et de la région des Préalpes» (extrait du statut). La CIPRA-Italie, comité italien de la CIPRA-International, a été fondée en 1992. Les membres fondateurs sont: le CAI (Club Alpin Italien), le Dachverband für Natur- und Umweltschutz Tyrol du Sud, Le Groupe Recherche Culture Montagne, la LIPU (Ligue Italienne pour la Protection des Oiseaux, Mountain Wilderness, Pro Natura-Turin, S.O.S. Dolomites et Valle d'Aosta Ambiente.

Programme

Jeudi, 6 octobre 1994

19h00:	Souhaits de bienvenue du Président de la CIPRA Josef Biedermann Souhaits de bienvenue du Maire de Belluno Souhaits de bienvenue du Président de la «Giunta Provinciale» Ouverture de l'exposition avec une brève présentation des travaux exposés, Helmuth Moroder, président CIPRA-Italie
21h00:	buffet

Vendredi, 7 Octobre 1994

8h30:	0. Ouverture du congrès Josef Biedermann, Président de la CIPRA
9h00:	1. Mobilité sans limites dans les Alpes? <i>Nécessité de mesures politiques et techniques</i> Hermann Knoflacher
9h45:	2. Plans régionaux des transports dans les Alpes <i>Perspectives pour résoudre les problèmes des transports au niveau régional</i> Maria Rosa Vittadini
10h30:	pause
11h00:	3. Trafic à partir de zones non alpines à destination des Alpes Localités touristiques interdites aux voitures - une opportunité ou un risque? <i>Possibilités pour les zones touristiques de réduire l'impact de la circulation automobile</i> Robert Thaler
11h30:	Une excursion en montagne - exode de masse des villes <i>Tourisme d'une journée ou d'un week-end dans les Alpes</i> Pierre Bermond / Marie-Christine Fourny
12h00:	Des Pays Bas aux Alpes et retour <i>Laisser la voiture à la maison et voyager en train?</i> Joop Spijker
12h30:	pause déjeuner

15h00:	4. Trafic aérien dans les Alpes - un boom au détriment de l'homme et de la nature? Matthias Zimmermann (en collaboration avec Mountain Wilderness)
15h30:	5. Piste agricole sylvicole et pastorale - Pour une viabilité sensée dans les territoires de montagne Valter Perotto
16h00:	6. Lorsqu'une vallée succombe <i>Interactions entre le trafic de transit et le trafic interne</i> Andreas Weissen
16h30:	pause
17h00-19h00:	discussion
19h30:	conférence de presse

Samedi, 8 octobre 1994

9h00-9h45:	Synthèse des rapports
9h45-10h15:	Possibilités d'application des propositions et des expériences présentées dans le congrès et l'exposition dans certaines réalités du territoire de la province de Belluno
10h15-11h30:	Présentation et discussion des résolutions
12h00-17h00:	Excursions dans le Parc National Dolomiti Bellunesi et déjeuner avec des produits typiques de la région de Belluno

s appuie sur des images et des souvenirs transmis et stockés dans notre mémoire. Le désir de le conserver reflète un besoin fondamental d'harmonie, de concordance avec le milieu, une identification avec le paysage dans lequel on a grandi. De tels paysages sont en Europe centrale surtout des paysages agraires ou ils l'étaient pour le moins, jusqu'à leur destruction au cours des dernières décennies sur de grandes étendues. Leur protection ne correspond pas à la protection de la nature au sens propre du terme; il s'agit de protection de «nature» comme nous nous la représentons, comme nous pensons qu'elle devrait être et rester, mais pas telle qu'elle est réellement.

Mes sentiments personnels me font comprendre combien il est facile de céder à de telles pensées. Dans les forêts du parc national, je ressens la grandeur, la fascination qu'exerce la nature sauvage, mais pas un sentiment de sécurité et de chez moi. Cela je le ressens lorsque je m'arrête sur une colline en Franconie occidentale et que je regarde l'étendue du pays dans lequel j'ai grandi. Il m'est donc facile de comprendre que beaucoup de personnes aussi parmi les défenseurs de la nature, qui sont particulièrement liées à la nature, qui ont encore des racines dans ces régions rurales ou en sont originaires, désirent, poussés par ce qu'ils ressentent, en priorité protéger des paysages cultivés.

d'un mauvais calcul. Personne ne conteste que l'agriculture exerce une charge sur les sols mais aussi sur la nappe phréatique. L'ammoniac issu de l'élevage bovin contribue à l'effet de serre, les oxydes d'azote à la formation d'ozone et sous forme de solutions aqueuses au surengraisement et donc à la destruction des stations naturellement pauvres de notre paysage, comme les marais et les landes.

Il est indiscutable que le paysan n'encourage plus depuis longtemps la conservation de la diversité de la flore et de la faune dans l'espace rural. Au contraire, 68% de toutes les espèces de plantes qui apparaissent dans la liste rouge en Allemagne y sont justement à cause de l'agriculture. Et on oublie presque que les lièvres, les perdrix grises ou les cailles des blés et toute une série d'autres espèces animales ont depuis longtemps disparus de nos paysages cultivés.

Le lien émotionnel envers notre paysage cultivé s'amenuise

Que va-t-il se passer lorsque la population aura une plus grande conscience de tout cela? Aujourd'hui, un grand nombre d'habitants des villes et des agglomérations ont encore un lien direct avec la campagne. Mais les jeunes qui y grandissent maintenant et qui compose la prochaine génération (cela représente plus du 80%), auront déjà perdu

qu'ils développent encore un lien émotionnel aussi fort envers ce paysage cultivé que celui de la génération de leurs parents.

L'inévitable contrainte qui pousse l'Etat à réaliser des économies massives peut renforcer le risque que disparaisse très rapidement la disponibilité à subventionner à coups de milliards un groupe professionnel qui, par ses activités, crée d'importantes atteintes à la nature. Je crains très réellement que dans un futur proche, une majorité de citoyens considère comme hors de prix le «dogme» de la «conservation absolument nécessaire du paysage cultivé», voire même ne le liquide carrément comme une idéologie démodée!

Le besoin de nature originelle s'accroît

D'autre part, l'intérêt, voire le besoin de nature originelle, continue de croître. Les parcs nationaux, dans lesquels les écosystèmes et les biocénoses sont laissés à leur évolution naturelle et redeviennent ainsi des zones sauvages, reçoivent chaque année plusieurs millions de visiteurs. Les anciens paysages cultivés dans lesquels on a abandonné l'agriculture et où la succession naturelle a pu se réinstaller vont couvrir des surfaces toujours plus grandes et devenir plus attractifs. On rencontre aujourd'hui déjà de tels paysages abandonnés à la limite orientale de l'Allemagne. Leur richesse et la diversité des

schutzgebiet im Garten» (La réserve naturelle au jardin), lorsqu'il laisse sciemment une mare de jardin créée artificiellement retourner à l'état sauvage. Hausmann présente brièvement et de manière exemplaire ce qu'est réellement la protection de la nature et la joie que les hommes qui développent cette compréhension peuvent ressentir avec une nature originelle. A côté des intérêts bien justifiés de la protection des espèces et des biotopes, un nouvel objectif vient se placer au même rang: tolérer pour la nature des petits espaces de vie sauvage dans le jardin et laisser se recréer de nouveaux grands espaces dans les parcs nationaux ou les réserves naturelles, même si dans l'étroite Europe beaucoup de réserves naturelles ne peuvent plus offrir un espace vital suffisant à certaines grandes espèces animales ou qu'à cause de l'extinction par exemple du loup, les cerfs et les chevreuils doivent subir une régulation.

Les animaux et les plantes sont des créatures, pas seulement des accessoires

Dans un parc national composé de forêts, comme le parc national de la forêt bavaroise, cela signifie simplement qu'il faut laisser croître la forêt et rien d'autre. C'est grâce à une prise de conscience du respect devant la création qu'une telle liberté est pour la première fois possible sur une grande étendue

de la nature et de l'environnement, une des plus importantes distinctions privées dans le secteur de l'environnement en Europe, doit aider, selon la volonté de ses fondateurs Sophie (†) et Karl Binding, à encourager la protection de la nature et de l'environnement pour qu'elle devienne une tâche permanente. Le prix récompense depuis 1986 des personnalités qui s'engagent fortement et de manière exemplaire en faveur de ces objectifs.

Le conseil d'administration et le conseil de fondation ont choisi en 1993 de remettre le prix, doté de 50'000 SFr, au Dr Hans Bibeltierher qui est depuis 24 ans le Directeur du parc national de la forêt bavaroise. Ceci doit récompenser son extraordinaire engagement personnel pour la création et la conservation de la plus grande surface forestière d'un seul tenant d'Europe occidentale, centrale et méridionale. D'autres prix de reconnaissance, d'un montant de 10'000 SFr. chacun, ont récompensé Anton Türtscher, chef durant de longues années du département de l'agriculture et de l'environnement du gouvernement provincial du Vorarlberg, le groupe suisse de protection de la nature du Val Müstair et les naturalistes liechtensteinois Barbara et Hans-Jörg Rheinberger.

réalisation de projets exemplaires dans des domaines très divers: protection ou réintroduction d'espèces menacées de faune ou de flore, protection, réaménagement naturel ou reconstitution de biotopes sensibles tels que marais, prairies maigres, forêts, cours d'eau et zones alluviales, revitalisation d'exploitations agricoles traditionnelles de montagne, sauvegarde de paysages menacés, promotion appliquée des énergies douces renouvelables, etc.

Dans les Alpes françaises, un partenariat à long terme avec la banque Safran Republic Holdings et l'Agence pour l'étude et la gestion de l'environnement (APEGE) a déjà permis, entre 1991 et 1993, la réintroduction en Haute Savoie de 5 jeunes gypaètes barbus nés en captivité. La réintroduction de 2 jeunes gypaètes supplémentaires est d'ores et déjà prévue pour juin prochain.

En 1991, le Fonds Alp Action a contribué à la restauration de l'antique tour de Beauvivier, qui domine la magnifique réserve naturelle du Bout-du-Lac, à l'extrémité du lac d'Annecy. A terme, l'objectif est à la fois de sauver de la ruine une construction intéressante du point de vue historique et culturel tout en l'aménageant en observatoire de la nature pour les visiteurs toujours plus nombreux de la réserve.

Un millier de pins cembro ont été replantés en 1991 avec le soutien de Milka - Kraft Jacobs Suchard en bordure d'une piste de ski créée pour les

- 200.000.– Lires (je ne souhaite pas participer à l'excursion)
 230.000.– Lires (avec l'excursion)
 dont copie du reçu ci-jointe

- Je demande la réservation à mon nom
 d'une chambre simple
 d'un lit dans une chambre double
 d'une chambre double

- Catégorie de prix bas (30/40 000)
 moyen (40/70 000)
 élevé (80/140 000)

du (date d'arrivée)

au (date de départ)

Je souhaite que les actes du congrès, la traduction simultanée et les explications pendant l'excursion soient en:

- italien français allemand

J'ai pris connaissance du fait que le secrétariat de l'organisation du congrès m'enverra la confirmation de l'inscription et la réservation de l'hôtel seulement après paiement des frais d'inscription au congrès.

8

transmis et stockés dans notre mémoire. Le désir de le conserver reflète un besoin fondamental d'harmonie, de concordance avec le milieu, une identification avec le paysage dans lequel on a grandi. De tels paysages sont en Europe centrale surtout des paysages agraires ou ils l'étaient pour le moins, jusqu'à leur destruction au cours des dernières décennies sur de grandes étendues. Leur protection ne correspond pas à la protection de la nature au sens propre du terme; il s'agit de protection de «nature» comme nous nous la représentons, comme nous pensons qu'elle devrait être et rester, mais pas telle qu'elle est réellement.

Mes sentiments personnels me font comprendre combien il est facile de céder à de telles pensées. Dans les forêts du parc national, je ressens la grandeur, la fascination qu'exerce la nature sauvage, mais pas un sentiment de sécurité et de chez moi. Cela je le ressens lorsque je m'arrête sur une colline en France occidentale et que je regarde l'étendue du pays dans lequel j'ai grandi. Il m'est donc facile de comprendre que beaucoup de personnes aussi parmi les défenseurs de la nature, qui sont particulièrement liées à la nature, qui ont encore des racines dans ces régions rurales ou en sont originaires, désirent, poussés par ce qu'ils ressentent, en priorité protéger des paysages cultivés.

d'un mauvais calcul. Personne ne conteste que l'agriculture exerce une charge sur les sols mais aussi sur la nappe phréatique. L'ammoniac issu de l'élevage bovin contribue à l'effet de serre, les oxydes d'azote à la formation d'ozone et sous forme de solutions aqueuses au surengraisement et donc à la destruction des stations naturelles pauvres de notre paysage, comme les marais et les landes.

Il est indiscutable que le paysan n'encourage plus depuis longtemps la conservation de la diversité de la flore et de la faune dans l'espace rural. Au contraire, 68% de toutes les espèces de plantes qui apparaissent dans la liste rouge en Allemagne y sont justement à cause de l'agriculture. Et on oublie presque que les lièvres, les perdrix grises ou les cailles des blés et toute une série d'autres espèces animales ont depuis longtemps disparus de nos paysages cultivés.

Le lien émotionnel envers notre paysage cultivé s'amenuise

Que va-t-il se passer lorsque la population aura une plus grande conscience de tout cela? Aujourd'hui, un grand nombre d'habitants des villes et des agglomérations ont encore un lien direct avec la campagne. Mais les jeunes qui y grandissent maintenant et qui compose la prochaine génération (cela représente plus du 80%), auront déjà perdu

qu'ils développent encore un lien émotionnel aussi fort envers ce paysage cultivé que celui de la génération de leurs parents.

L'inévitable contrainte qui pousse l'Etat à réaliser des économies massives peut renforcer le risque que disparaisse très rapidement la disponibilité à subventionner à coups de milliards un groupe professionnel qui, par ses activités, crée d'importantes atteintes à la nature. Je crains très réellement que dans un futur proche, une majorité de citoyens considère comme hors de prix le «dogme» de la «conservation absolument nécessaire du paysage cultivé», voire même ne le liquide carrément comme une idéologie démodée!

Le besoin de nature originelle s'accroît

D'autre part, l'intérêt, voire le besoin de nature originelle, continue de croître. Les parcs nationaux, dans lesquels les écosystèmes et les biocénoses sont laissés à leur évolution naturelle et redeviennent ainsi des zones sauvages, reçoivent chaque année plusieurs millions de visiteurs. Les anciens paysages cultivés dans lesquels on a abandonné l'agriculture et où la succession naturelle a pu se réinstaller vont couvrir des surfaces toujours plus grandes et devenir plus attractifs. On rencontre aujourd'hui déjà de tels paysages abandonnés à la limite orientale de l'Allemagne. Leur richesse et la diversité des

espèces y sont tout à fait extraordinaires, car dans ces endroits, il n'y a pas eu durant des décennies, d'écologistes pour les entretenir, de paysans qui répandaient des insecticides, de moutons qui pâturaient ou de chasseurs pour conserver le gibier. Des paysages d'une grande beauté sont issus de cette simple «inactivité» même si dans les milieux intéressés on les trouve horribles et on dénigre le «brun» qu'ils conservent bien trop longtemps opposé au «vert» habituel d'une prairie surengraisée.

La vie sauvage comme concept positif

La compréhension pour le caractère originel et véritable de la nature croît cependant et va déployer des effets. Les protecteurs de la nature qui pensent que sans la pratique d'interventions préventives des «évolutions indésirables» risqueraient de se dérouler, même dans les réserves naturelles, vont à leur tour se retrouver sur la liste rouge. On rencontre toujours plus d'hommes qui se laissent fasciner par des expériences vécues et qui développent une compréhension de la nature, comme le décrit le poète Manfred Hausmann dans son essai intitulé «Das Naturschutzgebiet im Garten» (La réserve naturelle au jardin), lorsqu'il laisse sciemment une mare de jardin créée artificiellement retourner à l'état sauvage. Hausmann présente brièvement et de manière exemplaire ce qu'est réellement la protection de la nature et la joie que les hommes qui développent cette compréhension peuvent ressentir avec une nature originelle. A côté des intérêts bien justifiés de la protection des espèces et des biotopes, un nouvel objectif vient se placer au même rang: tolérer pour la nature des petits espaces de vie sauvage dans le jardin et laisser se recréer de nouveaux grands espaces dans les parcs nationaux ou les réserves naturelles, même si dans l'étroite Europe beaucoup de réserves naturelles ne peuvent plus offrir un espace vital suffisant à certaines grandes espèces animales ou qu'à cause de l'extinction par exemple du loup, les cerfs et les chevreuils doivent subir une régulation.

Les animaux et les plantes sont des créatures, pas seulement des accessoires

Dans un parc national composé de forêts, comme le parc national de la forêt bavaroise, cela signifie simplement qu'il faut laisser croître la forêt et rien d'autre. C'est grâce à une prise de conscience du respect devant la création qu'une telle liberté est pour la première fois possible sur une grande étendue

due dans une forêt en Allemagne. Les plantes et les animaux sont des créatures compagnes de l'homme et pas seulement des accessoires disponibles et utilisables à sa merci. De cela, nous en avons déduit la mission de conserver un morceau de notre pays comme espace vital pour ces créatures, selon leur propre volonté et aussi selon la volonté des hommes qui ressentent le besoin, dans un environnement saturé de civilisation et dénaturé, de retrouver une nature originelle.

Dans toute l'Europe et pas seulement en Allemagne, c'est un but déclaré de protéger au moins 5 à 10% de tous les écosystèmes typiques en les laissant sans intervention à leur évolution naturelle, pour qu'ils retrouvent entièrement et sans limitations leur état naturel. Jusque-là encore peu formulé dans les régions germanophones, cet objectif de la protection de la nature commence à s'imposer.

Le prix Binding 1993

Le prix Binding pour la protection de la nature et de l'environnement, une des plus importantes distinctions privées dans le secteur de l'environnement en Europe, doit aider, selon la volonté de ses fondateurs Sophie (†) et Karl Binding, à encourager la protection de la nature et de l'environnement pour qu'elle devienne une tâche permanente. Le prix récompense depuis 1986 des personnalités qui s'engagent fortement et de manière exemplaire en faveur de ces objectifs.

Le conseil d'administration et le conseil de fondation ont choisi en 1993 de remettre le prix, doté de 50'000 SFr., au Dr Hans Bibelriether qui est depuis 24 ans le Directeur du parc national de la forêt bavaroise. Ceci doit récompenser son extraordinaire engagement personnel pour la création et la conservation de la plus grande surface forestière d'un seul tenant d'Europe occidentale, centrale et méridionale. D'autres prix de reconnaissance, d'un montant de 10'000 SFr. chacun, ont récompensé Anton Türtscher, chef durant de longues années du département de l'agriculture et de l'environnement du gouvernement provincial du Vorarlberg, le groupe suisse de protection de la nature du Val Müstair et les naturalistes liechtensteinois Barbara et Hans-Jörg Rheinberger.

Alp Action – intermédiaire pour les entreprises au sein du patrimoine naturel et culturel des Alpes

Alp Action, le Fonds institutionnel international pour la préservation de l'environnement alpin présidé par le Prince Sadruddin Aga Khan, a été lancé en février 1990 dans le cadre de la Réunion annuelle du Forum Economique Mondial de Davos. Denis Landenbergue, chargé de projets de l'Alp Action, donne ici un premier bilan des activités après quatre ans d'existence.

La philosophie d'Alp Action est d'encourager les entreprises à aller au-delà, en établissant avec elles des partenariats en faveur de projets concrets de protection de l'environnement alpin. Des projets, qui relèvent donc de l'environnement «externe» de l'entreprise, dans le sens où ils ne sont pas liés à son activité courante de production. Des projets, enfin, qui recèlent un grand potentiel de sensibilisation du public en général et des jeunes en particulier.

En étroite collaboration avec les organismes de protection de la nature, les espaces protégés ou les communes des sept pays alpins, Alp Action soutient la réalisation de projets exemplaires dans des domaines très divers: protection ou réintroduction d'espèces menacées de faune ou de flore, protection, réaménagement naturel ou reconstitution de biotopes sensibles tels que marais, prairies maigres, forêts, cours d'eau et zones alluviales, revitalisation d'exploitations agricoles traditionnelles de montagne, sauvegarde de paysages menacés, promotion appliquée des énergies douces renouvelables, etc.

Dans les Alpes françaises, un partenariat à long terme avec la banque Safra Republic Holdings et l'Agence pour l'étude et la gestion de l'environnement (APEGE) a déjà permis, entre 1991 et 1993, la réintroduction en Haute Savoie de 5 jeunes gypaètes barbus nés en captivité. La réintroduction de 2 jeunes gypaètes supplémentaires est d'ores et déjà prévue pour juin prochain.

En 1991, le Fonds Alp Action a contribué à la restauration de l'antique tour de Beauvivier, qui domine la magnifique réserve naturelle du Bout-du-Lac, à l'extrémité du lac d'Annecy. A terme, l'objectif est à la fois de sauver de la ruine une construction intéressante du point de vue historique et culturel tout en l'aménageant en observatoire de la nature pour les visiteurs toujours plus nombreux de la réserve.

Un millier de pins cembro ont été replantés en 1991 avec le soutien de Milka – Kraft Jacobs Suchard en bordure d'une piste de ski créée pour les



La réintroduction du gypaète barbu dans les Alpes pourrait être un succès; cependant, deux des oiseaux relâchés ont déjà été abattus en France et à la frontière austro-italienne. (Photo: APÈGE)

Jeux Olympiques de 1968 à Chamrousse, saisissant l'occasion de remettre l'accent, avec la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA, Isère), sur la fragilité de l'environnement alpin face aux aménagements liés aux sports d'hiver. La poursuite en 1994-1995 du partenariat avec Milka permettra l'achat de précieux biotopes forestiers par le Parc Naturel Régional du Vercors. Parallèlement, l'acquisition par le même Parc de la plus grande résurgence de rivière souterraine des Alpes françaises (Porche de Bournillon), ainsi que la restauration de la chapelle du hameau chamoniard du Tour, soutenue dans une optique de développement du tourisme culturel dans la région, seront également menées à bien dans le cadre de ce même partenariat.

Enfin, le printemps 1995 verra démarquer près de Grenoble la création du premier centre d'élevage en captivité de loutres dans les Alpes sous l'égide de la FRAPNA-Isère, avec – entre autres – le soutien d'un partenaire suisse d'Alp Action, la Banque Unigestion.

Dans les Alpes suisses, plusieurs projets gérés par la Ligue suisse pour la protection de la nature (LSPN) ou l'une de ses sections cantonales ont été concrétisés dans le cadre de partenariats établis par Alp Action: la restauration du toit en tavillons du chalet d'alpage des Mortheys dans la réserve naturelle du Vanil Noir (Préalpes fribourgeoises, 1991) avec l'entreprise de construction intégrale Zschokke, la rénovation et le rééquipement de trois bâtiments agricoles typiques dans la réserve naturelle de Lauterbrunnen (Oberland bernois,

1993) grâce à Tetra Pak Suisse, la rénovation du toit en tavillons du chalet d'alpage de Bounavaux (Préalpes fribourgeoises, 1993) parrainé par la Banque Unigestion. D'autres projets ont porté en 1992 sur la construction et l'installation d'un radeau de nidification pour les sternes pierregarins à l'embouchure du Rhône dans le lac Léman (réserve naturelle des Grangettes) et l'acquisition de prairies maigres très riches en flore et en papillons à Antagnes (Alpes vaudoises), parrainés respectivement par la Banque Pasche et l'entreprise de cosmétiques Clarins. En 1994, un partenariat avec Timberland permettra la remise en état du plus important sentier de randonnée de la réserve de Lauterbrunnen, afin d'y favoriser un tourisme basé sur le respect et la découverte de la nature alpine.

Avec la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FSPAP) et grâce au parrainage de Zschokke, un délicate opération de démolition-restauration-reconstruction de la Cascina dell'Or, ancien chalet d'alpage tessinois de caractère «walsen», est en cours depuis 1992 et se terminera cette année. La Société de Banque Suisse a soutenu une importante campagne de sensibilisation sur la faune et la flore alpine conçue par l'UICN, alors que le Crédit Suisse s'est engagé sur quatre ans (1990-1993) en faveur de l'étude et la protection des chauves-souris dans le canton de Fribourg.

En partenariat avec l'Association suisse des patrons boulangers-pâtisseries (ASBPB), l'un des plus anciens fours à pain villageois du Valais sera restauré

par la FSPAP dans le Lötschental en 1994-1995 et l'association Bergheimat pourra soutenir par des subsides privés la culture d'anciennes variétés de céréales rustiques dans cette même vallée.

Dans les Alpes allemandes, le partenariat Riso – Alp Action s'est manifesté en 1992 avec le parrainage de l'initiative «Hindelang Nature & Culture», une expérience pilote de label de qualité associant à l'échelle de toute une commune la protection de la nature, l'agriculture traditionnelle et le tourisme doux. L'initiative avait été présentée pour la première fois à l'occasion du Congrès de la CIPRA tenu à Château-d'Oex en 1991. Un an plus tard exactement, le projet était officiellement lancé sous le patronage de la CIPRA lors de son congrès de Schwangau, en Bavière 1992. Après l'arrêt de l'engagement de Riso, Alp Action cherche actuellement un nouveau sponsor pour l'initiative de Hindelang.

Dans les Alpes italiennes, en partenariat avec Ermenegildo Zegna, Alp Action soutient en 1993-1994 la réhabilitation d'un itinéraire de tourisme pédestre dans la région de Biella. Dès l'été prochain, un tronçon de l'ancienne voie romaine qui reliait la plaine du Pô à celle du Rhône à travers la vallée d'Aoste et le col du Petit Saint-Bernard sera restauré et aménagé pour le tourisme pédestre entre les hameaux valdôtains de Barma et Tofo. Ebel parraine la première contribution d'Alp Action à une opération de longue haleine de la Région Autonome d'Aoste pour restaurer et mettre en valeur au plan culturel et paysager les secteurs les plus intéressants de cette ancienne voie de transit alpin.

1994 voit enfin le démarrage du premier projet soutenu par Alp Action **dans les Alpes de Slovénie**: l'acquisition par le Parc National du Triglav – toujours grâce à un parrainage financier de Milka – de six hectares de forêts primaires dans lesquels rôdent régulièrement le lynx et même occasionnellement l'ours brun.

Avec le soutien de Milka – Kraft Jacobs Suchard un programme international de reforestation des sites dévastés a été réalisé en collaboration avec les administrations responsables et les associations d'environnement dans plusieurs pays de l'arc alpin, dont la France, la Suisse, l'Autriche et l'Allemagne.

Outre les partenariats avec des entreprises basés sur le principe «une entreprise – un projet», Alp Action a également établi divers «partenariats – médias» notamment avec le magazine international «Newsweek», avec Reuters Television et Financial Times Televi-

sion: des accords de collaboration qui contribuent à une très large diffusion internationale des informations proposées aux médias pour chacun des projets parrainés sur le terrain.

Rechercher des partenaires financiers du secteur privé pour des projets appliqués de protection de l'écosystème alpin est une tâche prioritaire d'Alp Action, qui agit comme une «courroie de transmission» entre les entreprises privées, les organismes de protection de la nature et les médias. Dans ce contexte, des entreprises reconnues comme notamment polluantes et qui, de surcroît, ne feraient preuve d'aucun effort réel pour s'améliorer ne sont pas prises en considération.

La sensibilisation du personnel des entreprises partenaires est un autre aspect que nous considérons comme extrêmement important. Fruit d'un travail très progressif, ni spectaculaire ni médiatique et qui souvent ne peut produire ses effets qu'à long terme, ce type de sensibilisation s'intègre dans une stratégie visant à développer chez certains de nos partenaires une véritable «culture d'entreprise liée à l'environnement». Il peut revêtir des formes très diverses.

L'entreprise suisse de construction Zschokke, par exemple, organise régulièrement des camps d'été pour ses apprentis sur le lieu de réalisation de «son» projet en cours: une manière joignant l'utile et l'agréable pour permettre à la «relève», dans le cadre même de sa formation, de s'initier aux secrets d'anciennes techniques artisanales de construction et de découvrir les richesses faunistiques, floristiques voire même géologiques de la région où se réalise le projet. Une approche qui

rencontre un succès chaque année plus important: 17 apprentis en 1991, plus de 20 en 1992, une trentaine en 1993. Pour l'entreprise, un important investissement supplémentaire qui démontre une vision à long terme dont bien d'autres compagnies pourraient s'inspirer. La Banque Pasche, qui a parrainé la construction d'une «île flottante» pour la nidification des sternes dans l'est lémanique, a proposé une formule originale de sortie annuelle à l'ensemble de son personnel: deux excursions d'initiation à la nature guidées par des spécialistes d'abord sur le Rhône genevois puis dans la réserve naturelle des Grangettes. Quant à la Republic National Bank of New York, elle publie trois fois par année les nouvelles les plus fraîches disponibles sur les gypaètes barbus réintroduits dans les Alpes, dans un «Newsletter» diffusé à son personnel et dans toutes ses agences européennes. Une visite guidée et commentée aux volières de reproduction des gypaètes en Haute Savoie sera par ailleurs proposée au personnel cette année.

Denis Landenbergue, Alp Action, 1 rue Muzy, CH-1207 Genève

Evolution des budgets globaux annuels investis par Alp Action pour des projets concrets de préservation de l'environnement alpin (1990-1994)

1990:	SFr. 130 000.–
1991:	SFr. 292 000.–
1992:	SFr. 397 000.–
1993:	SFr. 295 441.–
1994:	SFr. 700 000.– (provisoire)



Projet de l'alpe Pozzetta – Cascina dell'Or dans le Tessin. (Photo: Zschokke LDD, 1993)

Brèves

Le Liechtenstein ratifie la Convention alpine

Le Parlement de la Principauté du Liechtenstein a ratifié le 21 avril 1994 la Convention alpine. Le Liechtenstein est le second État, après l'Autriche, qui franchit ce pas. La Convention entrera en vigueur dès la troisième ratification (celle-ci est prévue en Slovénie et en Allemagne encore avant la pause estivale).

Les parties contractantes répondent favorablement à la Suisse

La demande suisse d'élaborer dans le cadre de la Convention alpine un protocole séparé «Économie et société» n'a pas été acceptée en tant que telle, mais le contenu de la rencontre spéciale des ministres de l'environnement tenue à Paris le 23 mars a largement répondu aux désirs de la Suisse. Les principes pour un développement durable seront formulés dans tous les protocoles de la Convention alpine dans les secteurs correspondants et le protocole «Aménagement du territoire» sera retravaillé pour répondre à la demande d'insertion d'un concept d'encouragement différencié dans l'espace.

Le Kleinwalsertal contre une réduction du trafic

La population du Kleinwalsertal a nettement refusé le 24 avril une conception du trafic élaborée durant quatre années par la commune: 61,5% des votants (avec une participation de 91%!) ont dit non à des limitations temporaires d'accès durant les saisons touristiques et à un développement massif des transports publics. Alois Fritz, le maire qui s'est très fortement et personnellement engagé pour un avenir avec un trafic réduit, est choqué et très déçu de ce résultat: «La léthargie du bien-être est extraordinairement grande. Nous sommes revenus au point de départ.» (Source: Vorarlberger Nachrichten, 25.4.94)

Des critiques pour le plan de développement des places de sport du Tyrol du Sud

L'association faïtière pour la protection de la nature et de l'environnement formule des critiques envers la planification officielle des places de sport. La surface actuelle de 3000 ha va augmenter de 3700 ha pour atteindre 6700 ha. L'association faïtière estime que le besoin est évalué de manière trop élevée pour une région comme le Tyrol du Sud avec des ressources spatiales fortement

limitées. Elle doute que le Tyrol du Sud ait vraiment besoin de centaines de nouvelles installations sportives pour les résidents et les touristes (parmi lesquelles 5 golfs de 18 trous, 35 golfs d'entraînement, 106 tennis en plein air, 85 halles de tennis, 113 patinoires, 23 pistes de luges, 104 installations de récréation pour le sport équestre et bien d'autres encore).

L'association critique par ailleurs l'inventaire effectué qui «en bien des endroits de notre région ne correspond pas aux données réelles» et demande du chef du gouvernement Luis Durnwalder l'observation des principes de développement de la région et de la planification du territoire, la prise en compte des aspects écologiques et la vérification du besoin effectif.

(Source: Naturschutzblatt n° 1/94)

Le parc national, un facteur économique

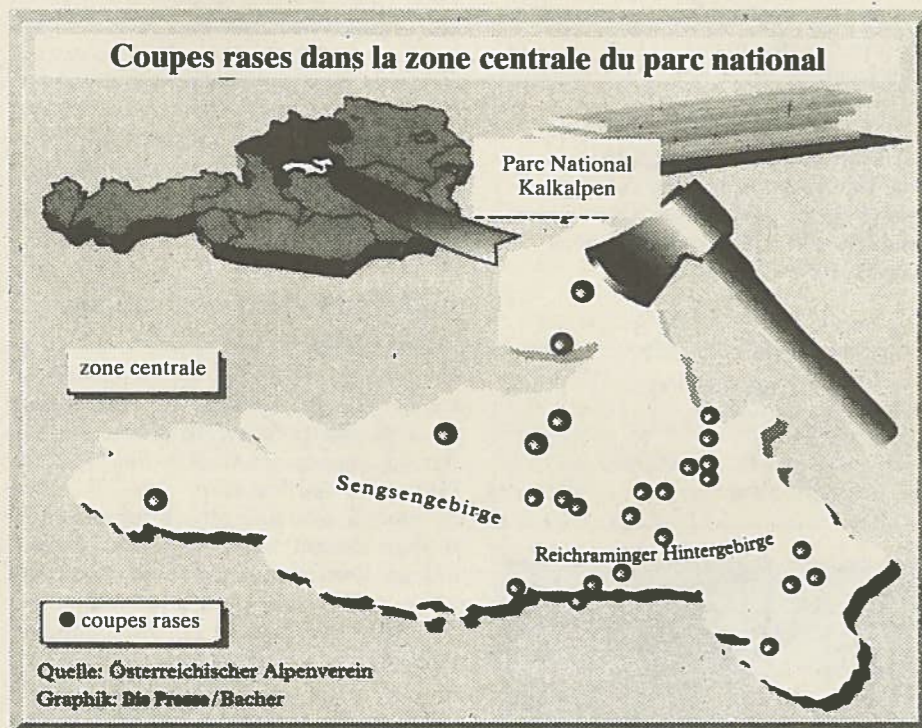
Le parc national suisse en Engadine a dégagé en 1990 des dépenses d'un montant supérieur à 1,8 million de SFr.; 63% sont restés dans les quatre communes du parc, soit 336 SFr./habitant. Ainsi environ 1% du revenu des quatre communes provient du parc national, pour la commune de Zernez, il s'agit même de 2,7%.

(Source: Christian Steiger in: Cratschla, N° 1/2, 1993)

Espace Mont-Blanc

40 millions de francs français viennent d'être accordés par l'Union européenne à la conférence transfrontalière Mont-Blanc afin de développer, en Suisse, en Italie et en France, une stratégie de protection du massif du Mont-Blanc.

(Source: AlpiRando No. 175, Avril 1994)



(Source: Die Presse, 6. 5. 94)

La hache dans le parc national?

On travaille intensément dans les Kalkalpen de la Haute-Autriche à concevoir un parc national. La zone centrale englobera 21'000 ha dont quatre cinquièmes appartiennent au service forestier de l'Etat. L'exploitation forestière se poursuit pourtant de manière conventionnelle. Franz Maier, porte-parole du club alpin autrichien et membre du comité de l'association du parc national critique le fait que plus de 20 coupes rases ont été réalisées depuis 1990 dans la

future zone centrale. On a négligé de fixer, respectivement de modifier l'obligation de production pour la future zone du parc national jusqu'à la fin de la période de planification. L'objectif de soustraire la zone centrale aux interventions productives n'est pas remis en question par le service forestier. On exige maintenant des politiques la prise rapide des décisions nécessaires pour arrêter la poursuite des coupes rases planifiées.

(Source: Die Presse, 6.5.94)

Retrait des glaciers dans les Alpes grisonnes

L'étendue des glaciers du canton des Grisons a atteint un minimum au cours du précédent millénaire. Après ce qu'on appelle la «petite glaciation» entre 1350 et 1850, la surface des glaciers a de nouveau diminué pour atteindre le 60% du maximum connu de cette époque. Cela concerne plus ou moins fortement toutes les régions des Grisons. En volume, la glace fondue représente 4,7 km³ depuis 1850, ce qui correspond environ à la contenance en eau du lac de Zurich. Les recherches effectuées par Max Maisch tiennent dans un document en deux volumes. Dans deux ans, on obtiendra ainsi, grâce au soutien du fonds national suisse, une image de tous les glaciers suisses et de leurs comportements durant un passé plutôt «froid», un présent plutôt «chaud» et un futur éventuellement «torride» pour le 21^e siècle.

Diffusion: Dr Max Maisch, Geographisches Institut der Universität Zürich, Winterthurerstrasse 190, CH-8057 Zürich.

(Source: Cratschla, No. 1/2, 1993)

Grimace (acide) pour les Alpes

En Suisse, on enregistre actuellement dans les Alpes un dépôt en azote et en acides deux à dix fois plus important que ce que les écosystèmes sont à même de tolérer. C'est le résultat fourni par les recherches relatives au dépôt de polluants et aux limites de charge en Europe («Calculation and Mapping of Critical Loads in Europe») ainsi que des inventaires complémentaires en Suisse. Les écosystèmes sur terrains cristallins (pauvre en calcaire) sont particulièrement sensibles aux apports d'acides. Les lacs alpins et leurs bassins versants dans le Sud des Alpes sont notamment menacés avec une limite de charge de 200 équivalents-acide; mais bien des forêts des Alpes sont également sensibles à l'acidification (limite entre 200 et 1000 équivalents-acide). Les apports effectifs en acide dépassent aujourd'hui de deux à dix fois la limite tolérable à long terme. Dans les Alpes suisses, les écosystèmes reçoivent entre 10 à 30 kg d'azote par hectare et par an. La limite de charge est pourtant dans la plupart des endroits inférieure à 12 kg/ha/an. Les milieux pauvres en éléments nutritifs (comme les sites marécageux, les landes et certaines associations végétales forestières) sont en particulier profondément modifiés par ce déséquilibre en éléments nutritifs. Les conséquences peuvent devenir critiques notamment dans les stations de pente.

(Source: Der Bund, 10.2.94)

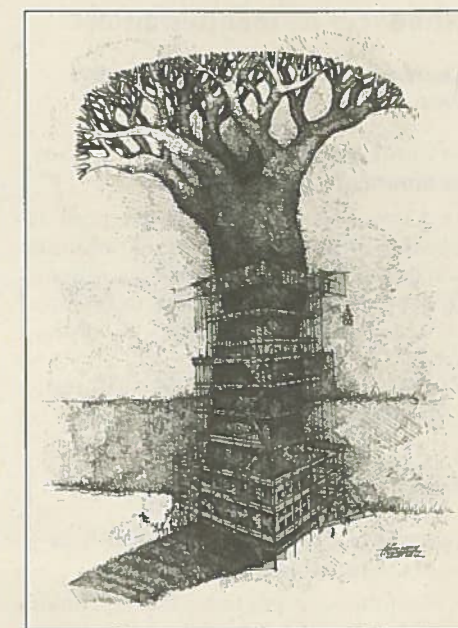
Forêt, capital et intérêts

La journée internationale de la forêt du 21 mars s'est tenue cette année en Suisse sous le titre «Forêt, capital et intérêts». Dix-huit organisations issues des milieux de la forêt, de la protection de la nature et de l'éducation ont, à cette occasion, demandé à Thea Rauch-Schwegler de réaliser une étude pour calculer la valeur des prestations de la forêt suisse. Pour cela, on a inclus, en plus de la récolte des bois, la valeur de récréation, la valeur de protection, ainsi que celle de la protection des espèces (par l'intermédiaire des frais de réintroduction des espèces animales). Il en découle à ce jour des «intérêts» du capital forêt d'un montant d'au moins 9 milliards de francs par année.

L'économie des forêts ne retire de la récolte des bois qu'environ 450 millions et sa comptabilité s'inscrit dans les chif-

fres rouges depuis 1989. En 1992, par exemple, pour chaque mètre cube récolté, enregistrait une perte de 20 SFr. Qu'en est-il de la valeur de la forêt? Frédéric Vester a, dans les années 80, soigneusement calculé la valeur d'un hêtre de 100 ans et a obtenu la somme de 4'600 SFr. Si parmi les 6,5 milliards d'arbres poussant en Suisse, nous ne retenons que les 24 millions d'arbres dont le diamètre dépasse 51 cm, la valeur correspondante de la forêt se monte à 110 milliards de SFr. La valeur globale de la forêt suisse dépasse donc les centaines de milliards de francs; en comparaison, le produit intérieur brut de la Suisse atteignait 352 milliards SFr. en 1992 et le budget de l'Etat pour 1994 se monte à 42,6 milliards de francs avec un déficit des recettes de 7 milliards.

Informations: Découvrir la forêt, 8, rue des Pêcheurs, CH-1400 Yverdon-les-Bains.



(Source: Nebelspalter No. 46/1986)

Résolutions et Recommandations de l'UICN

L'Assemblée générale de l'UICN – Union mondiale pour la nature – a adopté lors de sa 19^e session à Buenos Aires, Argentine, du 17 au 26 janvier 1994 deux résolutions et recommandations d'importance particulière pour l'arc alpin. La première (19.30) traite des préjudices causés à l'environnement par des incitations inappropriées, la deuxième (19.93) s'exprime en faveur du projet «espace Mont-Blanc».

19.30 Préjudices causés à l'environnement par des incitations inappropriées

Rappelant que la Recommandation 18.19 adoptée par la 18^e session de l'Assemblée générale proposait «que le prix de vente des ressources naturelles reflète le coût de la dégradation et de la restauration de l'environnement»;

réaffirmant les objectifs de la *Stratégie mondiale de la conservation* visant à assurer la conservation des espèces et des écosystèmes pour leur valeur intrinsèque et dans l'intérêt de l'humanité;

sachant que de nombreux pays engagés des réformes économiques qui ont un impact sur leur milieu naturel;

consciente que les prix faussés agissent comme des incitations cachées qui entraînent une demande excessive pour les biens et services offerts par la nature;

préoccupée de ce que certaines politiques gouvernementales encouragent la dégradation de l'environnement, tout comme certaines incitations, mais reconnaissant que toutes ne sont pas en cause;

également préoccupée de ce que ces incitations ont contribué à la destruction des forêts tempérées et tropicales, à la disparition généralisée des sols entraînée par les pratiques agricoles modernes et à la dégradation des écosystèmes marins et d'eau douce.

L'Assemblée générale de l'UICN – Union mondiale pour la nature – réunie du 17 au 26 janvier 1994 à Buenos Aires, Argentine, pour sa 19^e session:

1. Prie instamment tous les gouvernements d'éviter les incitations ou autres instruments de politique pouvant encourager les individus, les sociétés et autres organisations à agir de manière à endommager l'environnement ou à diminuer ses valeurs pour la conservation.
2. Appelle les gouvernements à faire de rapides progrès pour remédier au problème des prix faussés en éliminant les politiques qui créent des incitations à porter préjudice à l'environnement ou à diminuer ses valeurs pour la conservation.

19.93 Conservation dans la région du Mont-Blanc, France, Italie, Suisse

Reconnaissant l'exceptionnelle richesse biologique, paysagère et culturelle de la région du Mont-Blanc et la valeur symbolique du plus haut sommet d'Europe occidentale;

prenant acte avec satisfaction de la démarche commune engagée à la demande des associations de protection de la nature par la Confédération helvétique, la République française et la République italienne pour expérimenter ensemble dans la région du Mont-Blanc une stratégie régionale de conservation dont les enseignements pourront servir aux autres massifs européens;

rappelant que l'importance d'obtenir l'adhésion active des populations concernées et toutes les expertises utiles.

L'Assemblée générale de l'UICN – Union mondiale pour la nature – réunie du 17 au 26 janvier 1994 à Buenos Aires, Argentine, pour sa 19^e session:

1. Demande au Directeur général, dans la limite des ressources disponibles, de mettre le réseau d'experts de l'UICN à la disposition des gouvernements français, italien et suisse.
2. Prie instamment les gouvernements et autorités concernés de différer tout projet d'aménagement local susceptible d'altérer la valeur patrimoniale de la région du Mont-Blanc jusqu'à ce qu'il puisse s'insérer dans un programme global de conservation.

Note: Cette recommandation a été adoptée par consensus. La délégation des Etats-Unis, Etat membre de l'UICN, a déclaré que s'il y avait eu vote, elle se serait abstenue.

Annonces de manifestations

Chamonix/F, du 15 au 17 septembre 1994

3e Conférence européenne des régions de montagne

Le Conseil de l'Europe invite pour la troisième fois à débattre de la politique européenne des régions de montagne. On y présentera entre autres une charte européenne pour les régions de montagne.

Informations: Conseil de l'Europe, CPLRE, F-67075 Strasbourg Cedex.

Bozen/I, du 26 au 29 septembre 1994

Le protocole forêt de montagne de la Convention alpine

L'académie européenne à Bozen convie pour la seconde fois cette année à un congrès sur le thème d'un protocole de la Convention alpine. Les forestiers, les propriétaires de forêt et les scientifiques débattront notamment des prestations que la forêt de montagne fournit à la collectivité et de la manière de les honorer actuellement et à l'avenir.

Informations: EURAC, Weggensteinstr. 12/A, I-39100 Bozen.

Interpraevent 1996

Protection des espaces vitaux alpins contre les inondations, les coulées de boue et les avalanches. Du 24 au 28 juin 1996 à Garmisch-Partenkirchen/D

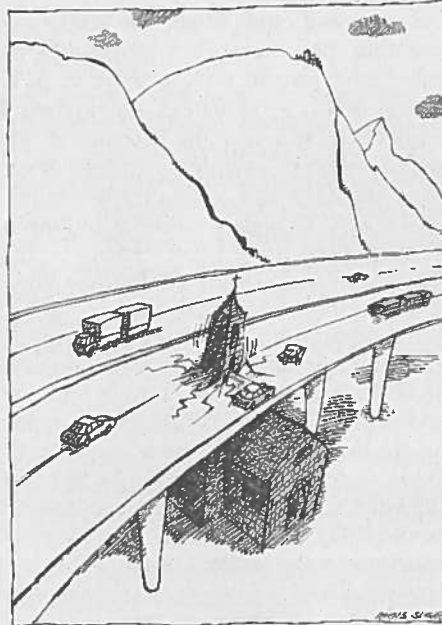
Informations: Bayerisches Landesamt für Wasserwirtschaft, Herr Loipersberger, Lazarettstrasse 67, D-80636 München.

2e Forum alpin Environnement et Économie

«L'entreprise des Alpes – Un avenir au travers d'une économie durable»

22 septembre 1994, Fraunhofer-Institut à Garmisch-Partenkirchen/D

L'UE a publié le 29.6.93 le règlement n° 1836/93 relatif à la participation volontaire d'entreprises industrielles à un



(Source: Nebelspalter No. 30/1986)

système commun de gestion de l'environnement et d'examen de l'environnement dans l'exploitation. Elle a l'intention de le transformer plus tard en une disposition obligatoire.

Les écobilans, les audits écologiques et le contrôle écologique représentent quelques uns des instruments qui devraient permettre d'inclure un mode économique durable dans l'entreprise et de garantir sa gestion. Mais qu'elle est la combinaison de ces instruments la mieux adaptée pour l'environnement et pour l'entreprise, respectivement la plus transparente pour la population et les collaborateurs? La CIPRA-Allemagne convie les représentants intéressés de l'économie, des chambres de commerces, de la science et de la recherche, de la politique, de l'administration et des associations, ainsi que les journalistes des domaines économie et environnement; ils auront l'occasion de dialoguer, afin de préparer les entrepreneurs aux futures activités prescrites en matière de protection de l'environnement, respectivement pour traiter activement le thème de ce règlement plutôt que de

courir après ces développements. La manifestation devrait se clore avec la création d'un groupe de travail «Économie durable dans les Alpes».

Informations: CIPRA-Deutschland e.V., Adelgundenstrasse 18, D-80538 München

Service d'informations bibliographiques de l'ÖAV

N° 5: «La Convention alpine» (bibliographie jusqu'à fin 1993)

Peter Hasslacher, du club alpin autrichien (ÖAV) présente pour la première fois, en collaboration avec Werner Bätzing (Université de Berne) et Ulf Tödter (CIPRA), une bibliographie relative au thème de la Convention alpine, qui comprend plus de 130 titres en langues allemande, française, italienne, slovène et anglaise.

N° 6: «Tourisme doux» (bibliographie 1993)

Le département spécialisé en aménagement du territoire et protection de la nature du club alpin autrichien poursuit son service bibliographique relatif au tourisme doux. Suite aux bibliographies des années 1990-92, Peter Hasslacher a présenté en mars 1994 la documentation pour l'année 1993 avec presque 200 titres en langues allemande, française et anglaise.

La collaboration active de spécialistes internationaux, qui soutiennent le rédacteur par leurs envois, permet de poursuivre l'élargissement de ces bibliographies.

N° 1: **Tourisme doux (bibliographie 1990)** janvier 1991, 26 p.

N° 2: **Tourisme doux (bibliographie 1991)** avril 1992, 28 p.

N° 3: **Zones de tranquillité (bibliographie actualisée 1992)** janvier 1994, 17 p.

N° 4: **Tourisme doux (bibliographie 1992)** avril 1993, 30 p.

Ces brochures sont diffusées au prix de öS 50.- auprès du club alpin autrichien ÖAV, Wilhelm-Greil-Str. 15, A-6020 Innsbruck.

Correctif du CIPRA-Info n° 33

L'étude sur la délimitation des tronçons naturels dans les cours d'eau (en allemand), Vol. 1 de la série bleue, n'est pas diffusée directement par le ministère de l'environnement à Vienne, mais uniquement par l'intermédiaire de l'imprimerie Riegelnik, Pianistengasse 19, A-1080 Vienne.

Nous vous prions d'excuser cette erreur.

Impressum

Informations de la CIPRA – parution 4 fois par an – rédaction: Ulf Tödter, Heiligkreuz 52, FL-9490 Vaduz, layout: Franco Zarba – reproduction souhaitée avec indication de la source – imprimé sur papier recyclé – traductions: Philippe Poget – versions allemande, italienne, française – tirage total: 8100 exemplaires. Rédaction achevée le 10. 05. 94

Représentations nationales:

CIPRA-Autriche, c/o Österreichische Gesellschaft für Natur- und Umweltschutz (ÖGNU), Hegelgasse 21, A-1010 Wien

CIPRA-Suisse, c/o Ligue suisse pour la protection de la nature (LSPN), Case postale, CH-4020 Bâle

CIPRA-Allemagne, Adelgundenstrasse 18, D-80538 München

CIPRA-France, c/o Centre International pour la Conservation de la Montagne CICM, Chez Divoz, F-74500 Fétternes

CIPRA-Liechtenstein, c/o Liechtensteinische Gesellschaft für Umweltschutz (LGU), Heiligkreuz 52, FL-9490 Vaduz

CIPRA-Italie, c/o Pro Natura Torino, Via Pastrengo 20, I-10128 Torino

CIPRA-Slovénie, c/o Triglavski narodni park, Kidričeva 2, SLO-64260 Bled

Représentation régionale:

CIPRA-Tyrol du Sud, c/o Dachverband für Natur- und Umweltschutz, Kornplatz 10, I-39100 Bozen